



## **RAPPORT**

### **D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU THOUARSAIS**

**2018**

**Conseil communautaire du 6 Mars 2018**

## **SOMMAIRE**

### **PARTIE I – Le contexte financier du budget 2018**

- 1) Le contexte national
- 2) Les principales mesures de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022
- 3) Les principales mesures de la loi de finances 2018 relatives aux collectivités locales
- 4) Le contexte local
- 5) Le pacte financier et fiscal

### **PARTIE II – Tendances budgétaires et grandes orientations de la collectivité**

- 1) Les recettes de fonctionnement
  - A) La fiscalité
  - B) Les dotations d'Etat et le FPIC
  - C) Les autres produits
- 2) Les dépenses de fonctionnement
  - A) Les charges à caractère général
  - B) Les charges de personnel
  - C) Les subventions et contributions aux organismes
  - D) Les attributions de compensation
- 3) L'investissement
  - A) La dette
  - B) Les grands projets
  - C) Les fonds de concours
  - D) Les dépenses d'équipement
- 4) Les budgets annexes
  - A) Immobilier d'entreprises
  - B) Zones économiques
  - C) Chauffage collectif
  - D) Espace artistique
  - E) Location bureaux
  - F) Espace bar

### **PARTIE III - La Prospective Financière**

- 1) Rappel des objectifs fixés par le pacte financier et fiscal
- 2) Hypothèses retenues dans le cadre du pacte financier et fiscal
- 3) Résultat de la prospective

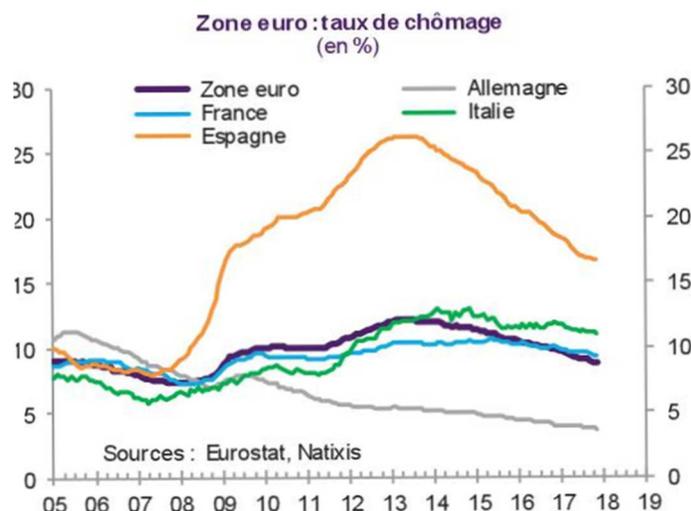
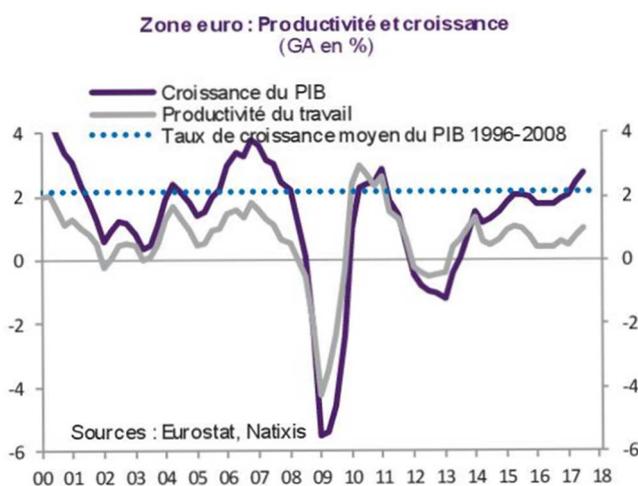
# PARTIE I – Le contexte financier du budget 2018

## 1) Le contexte national

### Une croissance plus dynamique que prévue

En 2017, la croissance française devrait s'établir à 1,9% contre 1,2% en 2016.

Le chômage poursuit sa baisse pour atteindre 9,2% en novembre 2017.



### Retour progressif de l'inflation

L'inflation poursuit sa remontée progressive portée par le rebond des prix du pétrole, de sorte qu'en moyenne l'inflation (IPC) a atteint 1% en 2017 contre 0,2% en 2016. L'inflation devrait atteindre 1,2% en 2018.

### Maintien de bonnes conditions de crédits

Après avoir été assouplies mi-2016, les conditions d'octroi de crédit se sont très légèrement resserrées pour les entreprises comme pour les ménages en 2017, les taux d'intérêt des crédits au logement remontant légèrement en fin d'année.

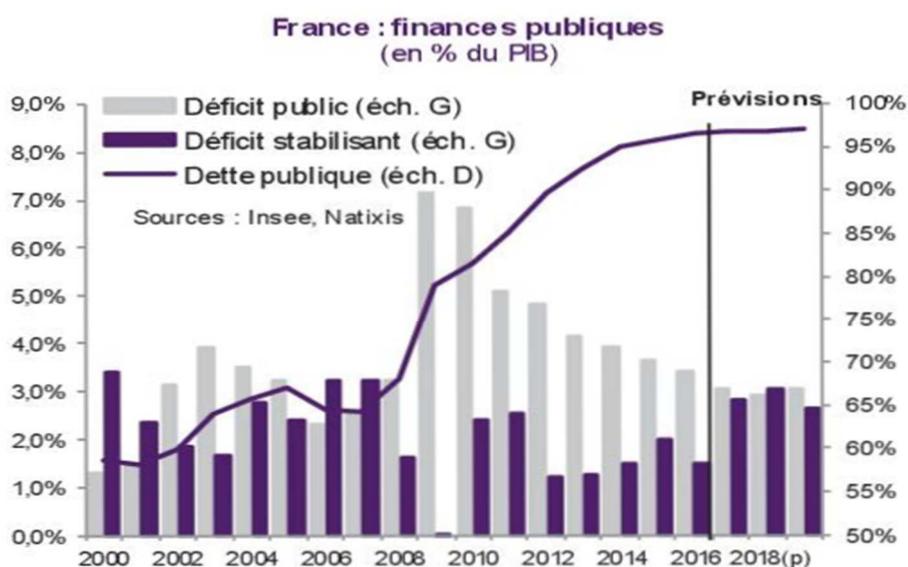


## Une lente consolidation budgétaire

Selon les dernières statistiques disponibles, le déficit public en 2016 a été de 3,4% du PIB, contre 3,3% initialement envisagé dans la loi de programmation des finances publiques (LFPF), grâce à une croissance contenue des dépenses, les prélèvements obligatoires étant restés stables (à 44,4%) en 2016.

Le premier projet de loi de finances du quinquennat du nouveau gouvernement réaffirme la volonté de respecter les engagements européens en matière de finances publiques en abaissant le déficit public en dessous du seuil de 3% du PIB à - 2,9% en 2017.

Plus généralement, le gouvernement s'est fixé comme objectifs entre 2018 et 2022 de réduire simultanément le niveau des dépenses publiques de 3 points de PIB et le taux des prélèvements obligatoires d'un point de PIB afin d'abaisser le déficit public de 2 points de PIB et la dette de 5 points de PIB.



## 2) Les principales mesures de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022

### Cadrage macro-économique de la LFPF : une augmentation programmée des excédents des collectivités locales

La loi de programmation des finances publiques (LFPF) pour les années 2018 à 2022 définit la ligne que le Gouvernement souhaite donner aux finances publiques. Cette trajectoire qui vise la sortie au plus vite de la procédure européenne de déficit excessifs fixe trois principaux objectifs macro-économiques à l'horizon 2022 :

- une baisse de plus de 3 points de PIB de la dépense publique,
- une diminution d'1 point du taux de prélèvements obligatoires,
- une diminution de 5 points de PIB de la dette publique.

A cet égard, la trajectoire d'évolution du solde public structurel (solde des finances publiques sans tenir compte de l'impact de la conjoncture sur la situation des finances publiques) est définie globalement et spécifiquement pour chaque sous-secteur de l'administration de la manière suivante.

<b>En points de PIB potentiel</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Solde public effectif	-2,9	-2,8	-2,9	-1,5	-0,9	-0,3
dont administrations publiques centrales	-3,2	-3,4	-3,9	-2,6	-2,3	-1,8
dont administrations publiques locales <sup>(1)</sup>	0,1	0,1	0,1	0,3	0,5	0,7
dont administrations de sécurité sociale	0,2	0,5	0,8	0,8	0,8	0,8

#### **Trajectoire des Administrations Publiques Locales (APUL)**

	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<b>En % PIB</b>						
Dépenses	11,2	11,0	10,9	10,7	10,3	10,1
Recettes	11,2	11,1	11,0	10,9	10,9	10,8
Solde	0,1	0,1	0,1	0,3	0,5	0,7
<b>En Mds€</b>	<b>1,4</b>	<b>1,7</b>	<b>2,7</b>	<b>6,8</b>	<b>14,2</b>	<b>19,5</b>

Ainsi, pour dégager 0,7 point de PIB d'excédent budgétaire (0,1 en 2017) en 2022 (soit 19,5 milliards€), les dépenses des APUL doivent baisser dans le PIB de 1,1 point sur l'ensemble du quinquennat.

L'objectif d'évolution de la dette publique est, quant à lui, défini de la manière suivante :

<b>En points de PIB</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Ratio d'endettement au sens de Maastricht	96,7	96,9	97,1	96,1	94,2	91,4
dont contributions des :						
administrations publiques centrales	78,3	79,4	81,1	81,7	81,6	80,8
administrations publiques locales	8,7	8,4	8,1	7,5	6,7	5,8
administrations de sécurité sociale	9,7	9,0	8,0	6,9	5,9	4,8

#### Concours financiers de l'Etat aux collectivités locales : des montants plafonds

Les montants annuels maximum des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales sont fixés pour le quinquennat de la manière suivante:

<b>En Mds € courants</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Concours financiers (montants maximum)	48,11	48,09	48,43	48,49	48,49

#### Des mesures contraignantes sur l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et sur l'évolution du besoin de financement annuel

La contribution des collectivités locales au solde des administrations publiques pour l'année 2022 est fixée à 13 milliards€.

Cet objectif nécessite une diminution annuelle du besoin de financement des collectivités de 2,6 milliards€.

Cette contribution doit être supportée sur les seules dépenses de fonctionnement dont l'évolution doit être appréciée en fonction d'une trajectoire tendancielle de la dépense locale fixée à 1,2% par an. Cette évolution qui s'entend inflation comprise est calculée en tenant compte des budgets PRINCIPAUX et ANNEXES.

### Maîtrise des dépenses publiques : dispositifs mis en place pour respecter les objectifs

#### **Contractualisation entre Etat et Collectivités**

Les régions, les collectivités de Corse, de Martinique et de Guyane, les départements, la métropole de Lyon, mais aussi les EPCI à fiscalité propre et les communes dont les dépenses réelles de fonctionnement dépassent 60 millions€ doivent conclure un contrat avec le représentant de l'Etat.

Les autres communes et EPCI à fiscalité propre peuvent également le faire sur la base du volontariat.

#### **Mécanisme de correction**

A compter de 2018, pour les collectivités qui entrent dans le champ de la contractualisation et les collectivités volontaires, un constat sera réalisé chaque année pour évaluer si l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est respecté. En cas de non-respect, l'Etat exercera une reprise financière d'un montant de 75% de l'écart constaté entre l'objectif et la réalisation pour les collectivités ayant contractualisé. Pour les collectivités qui entrent dans le champ de la contractualisation mais qui n'ont pas conclu de contrat, la reprise financière passe à 100% (au lieu de 75%).

A contrario, si les objectifs sont tenus, les collectivités pourront bénéficier d'une majoration du taux de subvention pour les opérations bénéficiant de la dotation de soutien à l'investissement local.

### Maîtrise de la dépense et de l'endettement local

Un troisième objectif peut venir s'ajouter aux deux premiers si la capacité de désendettement du budget principal dépasse en 2016 un plafond national de référence. Dans cette situation, les collectivités concernées doivent intégrer à leur contrat une « trajectoire d'amélioration de la capacité de désendettement ». Elle se définit comme le rapport entre l'encours de la dette et la capacité d'autofinancement brute exprimé en nombre d'années.

## 3) Les principales mesures de la loi de finances 2018

### Transferts financiers de l'Etat : une forte progression à périmètre courant pour compenser les dégrèvements de taxe d'habitation (105Mds€)

Ils incluent notamment les contreparties des dégrèvements législatifs, le produit des amendes de police, la fiscalité transférée.

Leur montant, à périmètre constant, progresse très légèrement en 2018 (+1,2%). En revanche, il progresse de plus de 3 milliards€ à périmètre courant (+4,4%).

Cette augmentation s'explique par la prise en charge de la mesure d'exonération progressive par voie de dégrèvement de 80% des foyers contribuables de la taxe d'habitation.

### Concours financiers de l'Etat (48,2Mds€) : une quasi stabilité

Ils totalisent tous les prélèvements sur recettes (PSR) de l'Etat au profit des collectivités locales ainsi que les crédits du budget général relevant de la mission relations avec les collectivités territoriales (RCT). La mission RCT se compose à 90% :

- La dotation générale de décentralisation (DGD)
- La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
- La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)
- La dotation globale d'équipement

### Prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat en faveur des collectivités territoriales : un niveau de DGF stabilisé en 2018

Les PSR, qui s'élèvent à 40,3 milliards €, sont en diminution de 9,1% par rapport à la LFI 2017. Cette diminution correspond principalement au transfert de la fraction de TVA aux régions de 4,1 milliards € en lieu et place de leur dotation globale de fonctionnement (DGF).

Le montant global de la DGF fixé à 27milliards € pour l'année 2018 (30,8 milliards € en 2017) s'en trouve bien évidemment affecté.

L'année 2018 marque la fin de la baisse de la DGF au titre du redressement des comptes publics. Il convient néanmoins de noter que la dotation forfaitaire d'une commune continue de fluctuer en fonction de l'évolution de sa population et, le cas échéant, du dispositif d'écêtement mis en place pour financer, en complément de la baisse des variables d'ajustement, la hausse des dotations de péréquation (DSU et DSR).

### Allocations compensatrices d'exonérations d'impôts directs locaux : un élargissement de l'assiette aux dotations de compensation de la réforme de la taxe professionnelle du bloc communal

Les « variables d'ajustement des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales » ont vocation à financer pour moitié (l'autre moitié étant financée par les écêtements internes à la DGF):

- ☒ les majorations de la DGF liées aux hausses de population et à l'évolution de l'intercommunalité,
- ☒ les dispositions en faveur des communes nouvelles,
- ☒ l'évolution des allocations compensatrices par rapport à la précédente loi de finances, principalement due à la prorogation et à l'élargissement de l'exonération de TH pour les personnes de condition modeste,
- ☒ les évolutions de la mission RCT (hors hausse des crédits de soutien à l'investissement local).

Pour 2018, au regard des diverses mesures et obligations liées à l'enveloppe normée, les variables d'ajustement ne seraient pas suffisantes pour couvrir l'augmentation de ces concours financiers.

Ainsi, la Loi de Finances Initiale (LFI) propose d'en élargir l'assiette de 1 milliard€ en y incluant la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) du bloc communal.

Cette disposition entraîne une baisse de DCRTP d'environ 130 000 € pour la collectivité.

#### Dotation de soutien à l'investissement public local

D'un montant de 615 millions € en 2018 (-201 M€, soit -25 % par rapport à la LFI 2017), elle est consacrée :

- A de grandes priorités d'investissement identiques à l'année passée (rénovation thermique, développement numérique, ...)
- Au financement des contrats de ruralité

#### Dotation d'équipement aux territoires ruraux

La LFI 2018 abonde la dotation d'équipement aux territoires ruraux (DETR) de 50 millions€.

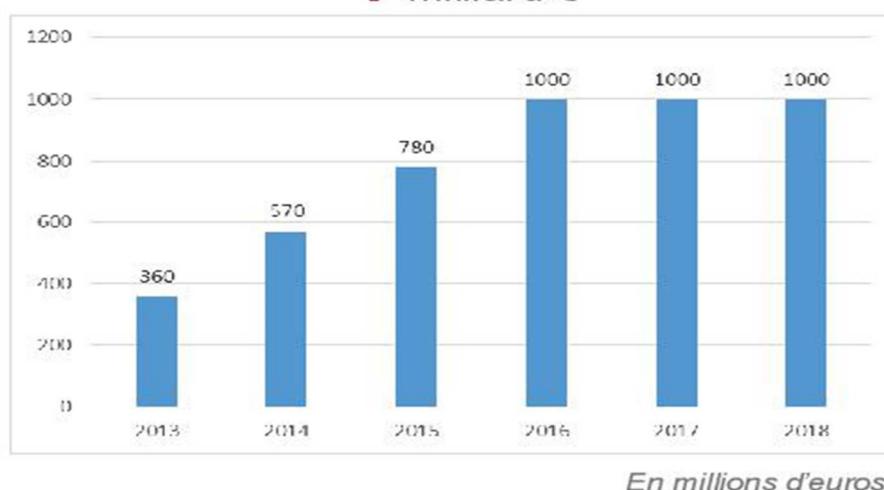
#### Fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC)

Il assure une redistribution des ressources des ensembles intercommunaux les plus favorisés vers les plus défavorisés.

L'objectif d'atteindre une péréquation correspondant à 2% des ressources fiscales du bloc communal (soit 1,2 milliard€) est abandonné. Son montant est figé au niveau de l'année 2018 (soit 1Mds€).

Montant 2018

**1** milliard €



## Dégrèvement de la taxe d'habitation (TH)

Le Gouvernement souhaite dispenser 80% des ménages du paiement de la TH sur la résidence principale. Pour ce faire, la LFI instaure, dès 2018, un dégrèvement progressif sur les 3 années à venir sous condition de ressources.

Le principe du dégrèvement permet aux communes et EPCI de conserver leur pouvoir de taux et leur produit fiscal. En effet, l'Etat prendra en charge l'intégralité des dégrèvements dans la limite des taux et abattements en vigueur pour les impositions de 2017.

Le coût estimé pour l'Etat est de 10,1 milliards€ à compter de 2020.

A terme, le Gouvernement a pour objectif une refonte plus globale de la fiscalité locale.

Sur le territoire de la communauté de communes plus de 80% de la population sera concerné par ce dégrèvement en 2020.

## 4) Le contexte local

*Source : Statistiques et Etudes publié par Pôle emploi en juillet 2017*

### Recul de la population totale et de la population active

Le bassin d'emploi de Thouars est ainsi le 40ème bassin (sur 44) de la région pour sa population et le 41ème pour sa superficie.

Entre 2009 et 2014, la population du bassin a diminué (-0,8%), alors qu'elle augmente au niveau régional (+3,0%). Thouars fait partie des 9 bassins d'emploi de la région affichant une baisse de sa population sur cette période.

La structure par âge de la population du bassin diffère de la moyenne régionale, avec une part plus élevée de personnes âgées de 60 ans ou plus (30,4% contre 28,8% en région) et une part plus faible de jeunes âgés de moins de 30 ans (31,2% contre 32,6% en Nouvelle-Aquitaine).

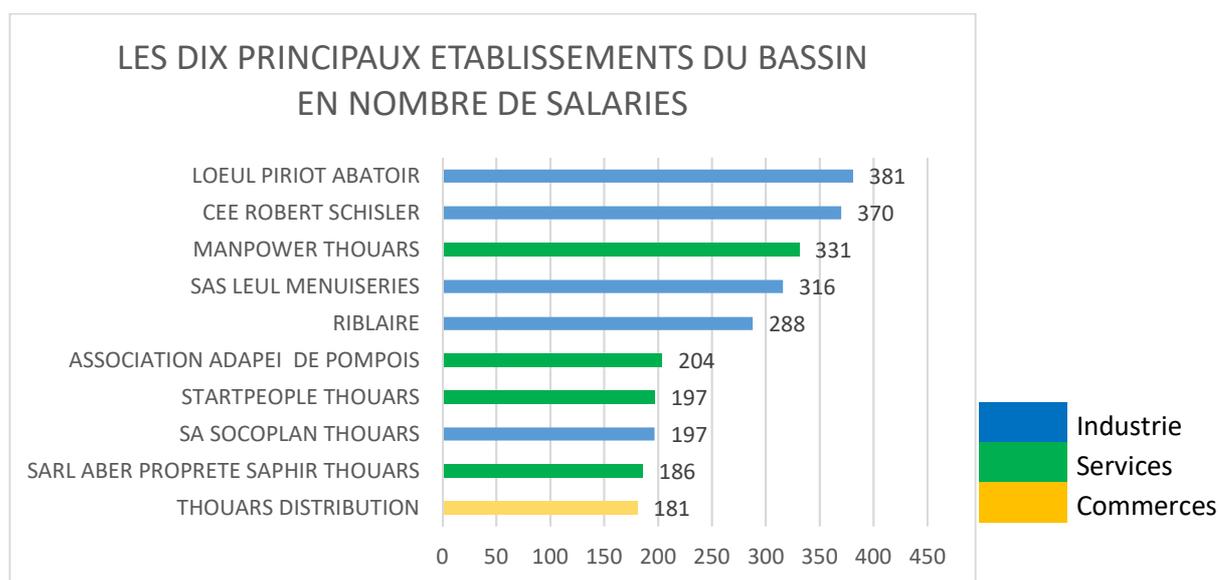
17 300 actifs sont comptabilisés sur le bassin d'emploi de Thouars. En lien avec la baisse de la population totale du territoire, le nombre d'actifs a reculé de -1,5% entre 2009 et 2014, tendance qui contraste avec la croissance du nombre d'actifs en Nouvelle-Aquitaine (+3,4%). Le bassin d'emploi de Thouars affiche l'une des plus fortes baisses régionales du nombre d'actifs présent sur son territoire.

Parmi les actifs, seule la catégorie âgée de 55 à 64 ans a progressé : +44,9% entre 2009 et 2014. Cette classe d'âge représente 15% des actifs du bassin de Thouars, une part équivalente à celle de la région.

### L'emploi

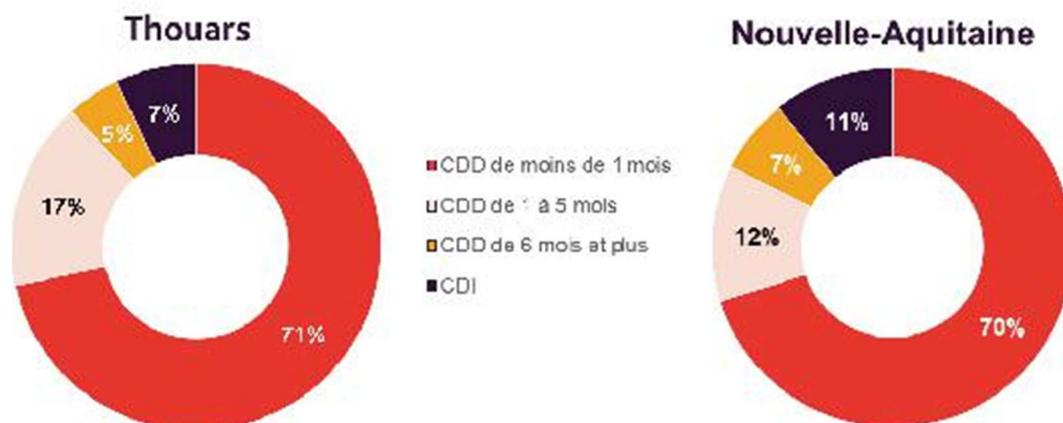
En 2016, 830 établissements et 9 500 emplois salariés sont dénombrés dans le bassin d'emploi de Thouars. Sur un an, le nombre de salariés est en recul de -1,0% alors qu'il est en hausse au niveau régional (+1,4%). Dans le même temps, le nombre d'établissements est en recul de -3,5%. Seul le secteur de « l'industrie » présente une hausse du nombre d'établissements entre 2015 et 2016 (+2,0% contre -0,2% en région). Les activités de « services » dominent le territoire en nombre d'établissement, et regroupent 42% de l'emploi salarié du bassin. Les deux principales activités exercées par ces entreprises concernent la « restauration » (12%) et les « activités pour la santé humaine (10%).

L'emploi local diffère de la région en matière de répartition des salariés par secteur d'activité. Thouars est le troisième bassin d'emploi le plus industriel de Nouvelle-Aquitaine, après Châtelleraut et Bressuire (37% des salariés). Parmi les 10 premiers établissements employeurs sur le territoire, 5 évoluent dans le secteur de « l'industrie ». L'activité est plutôt tournée vers les activités de transformation liées à la fabrication de denrées alimentaires. 33% des salariés de l'industrie travaillent dans le secteur de « l'industrie alimentaire » et 18% dans « l'industrie du papier et du carton ». Le bassin est en revanche le territoire de Nouvelle-Aquitaine qui enregistre la part la plus faible de salariés travaillant dans le secteur du « commerce » (14% contre 19% en région). Le secteur de la « construction », dont la part dans l'emploi salarié est plus faible qu'en région, affiche en un an une forte baisse du nombre de salariés (-11% soit -89 salariés).



Source : DADS – 2016 (hors agriculture et fonction publique)

### RÉPARTITION DES EMBAUCHES SELON LA DURÉE DES CONTRATS (HORS INTÉRIM)



Source : ACOSS MSA juin 2016 – mai 2017

## RÉPARTITION DES EMPLOIS SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ (HORS INTÉRIM - ARRONDI À LA CENTAINE)



Source : ACOSS MSA juin 2016 – mai 2017

### Le chômage

Au 1er trimestre 2017, la zone d'emploi de Thouars-Loudun enregistre un taux de chômage de 8,1%, parmi les dix plus faibles de Nouvelle-Aquitaine, inférieur de 0,9 point à la région. Historiquement bas, ce faible taux de chômage s'explique en partie pour des raisons démographiques, permettant de réduire la demande d'emploi.

Sur un an, le taux de chômage de Thouars-Loudun diminue de -0,7 point, contre -0,6 point en Nouvelle-Aquitaine et -0,6 point en France

À fin mai 2017, la demande d'emploi du bassin d'emploi de Thouars affiche une surreprésentation de jeunes âgés de moins de 26 ans (18% de jeunes contre 16% en région), des demandeurs d'emploi non qualifiés (40% contre 29% en Nouvelle-Aquitaine), des niveaux de formation infra bac (69% contre 56% pour l'ensemble de la population).

Le bassin présente la deuxième part la plus forte de jeunes et de demandeurs d'emploi de niveau BEP/CAP de Nouvelle-Aquitaine et la troisième part la plus importante de demandeurs d'emploi non qualifiés.

### 5) Le pacte financier et fiscal

Le 5 décembre 2017, le conseil communautaire a validé le pacte financier et fiscal entre la communauté de communes du Thouarsais et ses communes membres. La préparation budgétaire 2018 s'est basée sur les modalités inscrites dans ce pacte.

#### Objectifs du pacte

- Déterminer le financement (en fonctionnement et en investissement) et l'organisation de la collectivité en cohérence avec le projet de territoire
  - Déterminer les modalités de solidarité entre les communes (dispositif de redistribution/péréquation : DSC-FPIC-fonds de concours, attribution de compensation, ...)

- Permettre de dégager de nouvelles marges de manœuvre pour le budget de fonctionnement
- Coordonner les politiques fiscales sur le territoire
- Optimiser les ressources et les dépenses
- Etudier l'impact de l'abandon de certaines compétences-

#### Les enseignements du diagnostic financier et fiscal sur le territoire communautaire

- Certaine stabilité de manière globale de la situation financière des communes entre 2011 et 2016.
- Situation financière de la CCT qui tend à se fragiliser progressivement, en raison de l'affirmation de son rôle « d'investisseur » (marge d'épargne en baisse, ...)
- Dynamique fiscale des communes modérée de 1,9% par an en moyenne de 2011 à 2016 (y compris actualisation des bases) hors « effet taux ».
- Disparités importantes entre communes en matière de cotisations TH et FB, en valeur absolue
- Des disparités amplifiées par la prise en compte des capacités contributives des habitants, avec en particulier des niveaux d'effort très importants sur la ville-centre
- Des marges de manœuvre résiduelles en matière de recours au levier fiscal sur la plupart des communes, alors qu'elles ont totalement disparu sur la ville-centre
- Des marges de manœuvre financière à la baisse pour la CCT en vue de relancer un nouveau programme d'investissement ambitieux ou faire face à une nouvelle participation au redressement des finances publiques.

#### Les objectifs assignés au pacte financier et fiscal

- Réaffirmer le rôle moteur de la CCT en termes d'aménagement du territoire
- Doter la CCT de moyens pour mettre en œuvre les actions du projet de territoire
- Réaligner la trajectoire financière de la CCT sur celle des communes en fixant les objectifs suivants à l'horizon 2022 :

Indicateurs	Horizon 2022
Epargne brute	Retour à 2,5 M€
EB en % des PRF	12%
Epargne nette	Retour vers 1,5 M€
EN en % des PRF	7%
Délai de désendettement	Retour vers 5 années

## Les leviers proposés pour atteindre ces objectifs

### 1- Un partage différent des ressources entre la communauté de communes et ses communes membres grâce à :

- Une répartition du FPIC égalitaire (50%-50%) entre la CCT et les communes (contre 60-40% aujourd'hui), soit environ **65 000 €** de recettes supplémentaires
- Un partage de la croissance du foncier bâti des entreprises situées en ZAE (création ou extension d'entreprises à partir de 2018) : 80 % pour la communauté et 20 % pour les communes (contre 100 % pour les communes aujourd'hui), soit environ **157 000 €** à l'horizon 2022
- Une réduction des fonds de concours versés aux communes de 25%, soit une dotation moindre de **80 000 €**, le versement d'une attribution de compensation en investissement de **37 500 €** par la Ville de Thouars à la communauté

### 2- Une réduction ambitieuse des dépenses de fonctionnement de la communauté de communes du Thouarsais répartie de la manière suivante :

205 000 € pour le fonctionnement de l'ensemble des pôles  
100 000 € pour les partenaires (structures/associations)

### 3- Une seule augmentation de la fiscalité en 2018

3 % sur la fiscalité ménages soit 138 000 € de recettes supplémentaires  
1,5% sur la fiscalité entreprises soit 55 000 € de recettes supplémentaires

## PARTIE II – Tendances budgétaires et grandes orientations de la collectivité

### 1) Les recettes de fonctionnement

#### A) La fiscalité

	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>év 16/17</b>	<b>Prév.2018</b>	<b>év 17/18</b>
Fiscalité ménages	4 486 302,00	4 520 168,00	0,75%	4 742 861,00	4,93%
Taxe additionnelle sur les propriétés non bâties	28 385,00	28 349,00	-0,13%	28 349,00	0,00%
CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)	3 235 732,00	3 550 117,00	9,72%	3 693 453,00	4,04%
CVAE (Cotisation Valeur Ajoutée des Entreprises)	1 850 503,00	2 085 128,00	12,68%	1 853 941,60	-11,09%
TASCOM (Taxe sur les Surfaces Commerciales)	506 337,00	630 917,00	24,60%	510 000,00	-19,17%
IFER (Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux)	196 824,00	236 134,00	19,97%	431 221,68	82,62%
FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources)	1 199 036,00	1 199 036,00	0,00%	1 199 036,00	0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>11 503 119,00</b>	<b>12 249 849,00</b>	<b>6,49%</b>	<b>12 458 862,28</b>	<b>1,71%</b>

Après une progression quasi-nulle en 2016, les recettes liées à la fiscalité ont augmenté de plus de 6% en 2017 pour les raisons suivantes :

- Augmentation des bases minimums de CFE
- Augmentation de la CVAE après une forte baisse en 2016
- Versement d'un acompte TASCOM 2018 en 2017 gonflant artificiellement les recettes 2017
- Augmentation de l'IFER (ouverture de parc éolien)

Les prévisions 2018 tiennent compte :

- D'une augmentation des bases fiscales 1,24% pour les ménages et 2,5% pour la CFE
- D'une augmentation des taux d'imposition ménages de 3% et de 1,5% pour les entreprises (conformément au pacte financier et fiscal)
- D'une diminution de la CVAE (conformément aux estimations des services fiscaux)
- De recettes TASCOM non majorées
- D'une augmentation de l'IFER selon les projets connus

## B) Les dotations d'Etat et le FPIC

	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>év 16/17</b>	<b>Prév.2018</b>	<b>év 17/18</b>
Dotation de compensation	2 158 470,00	2 098 770,00	-2,77%	2 059 540,00	-1,87%
Dotations d'intercommunalité	234 100,00	28 567,00	-87,80%	-	-100,00%
DCRTP	779 442,00	779 442,00	0,00%	648 067,00	-16,86%
Compensations fiscales	264 283,00	343 819,00	30,10%	309 688,00	-9,93%
FPIC	464 899,00	445 547,00	-4,16%	496 000,00	11,32%
<b>TOTAL</b>	<b>3 901 194,00</b>	<b>3 696 145,00</b>	<b>-5,26%</b>	<b>3 513 295,00</b>	<b>-4,95%</b>

En 2017, le montant total de la Dotation Globale de Fonctionnement a diminué de 265 233€. En 2018, celle-ci devrait diminuer à nouveau mais dans une moindre mesure. La **DCRTP** (dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle) restée stable en 2017 devrait diminuer de plus de **130 000€** en 2018. En effet, cette dotation entre désormais dans les variables d'ajustement des dotations pour l'Etat.

Le **FPIC** (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) désormais stabilisé en montant, devrait également diminuer dans sa globalité (communes +EPCI) compte tenu de l'évolution défavorable de la population de la collectivité en comparaison avec d'autres territoires. Compte tenu de la règle de partage 50%/50% proposée dans le pacte financier et fiscal, le FPIC devrait cependant augmenter pour la communauté de communes.

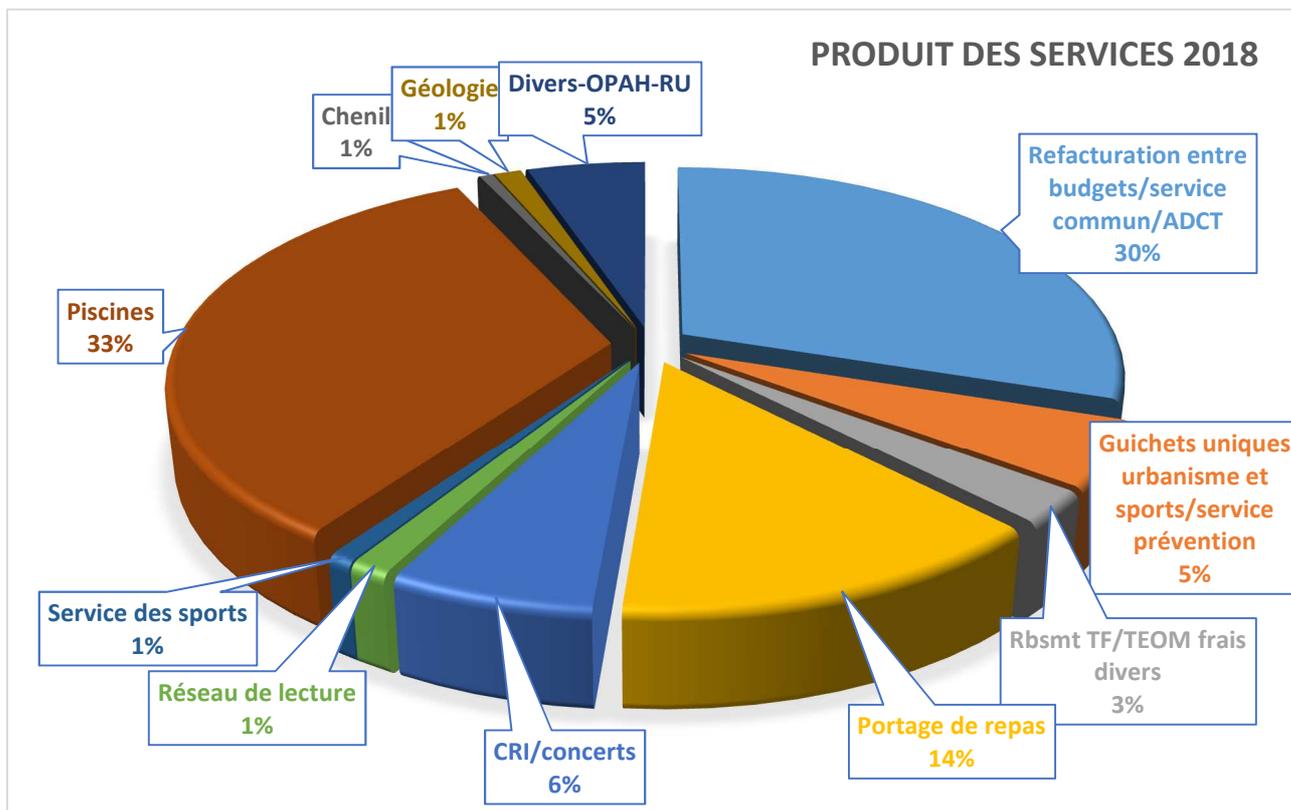
## C) Les autres produits

### Les produits des services

<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>év 16/17</b>	<b>Prév.2018</b>	<b>év 17/18</b>
1 542 652,35	1 713 870,16	11,10%	1 805 431,00	5,34%

En 2017, les produits des services ont augmenté de 11%. Les principales évolutions sont les suivantes :

- + 100k€ de refacturation du service commun (année entière en 2017)
- + 20k€ portage repas (augmentation nombre de repas livrés)
- - 17k€ de recettes à la piscine St Varent
- + 163k€ de recettes au pôle aquatique Les Bassins du Thouet sur l'année entière
- - 88k€ transports scolaires (compétence gérée par le Département depuis juin 2017)



En 2018, les principales évolutions des produits des services sont les suivantes :

- - 65k€ refacturation entre le budget principal et les budgets annexes
- +12k€ service commun (CCT/CIAS)
- +17k€ guichets uniques urbanisme et sports en partenariat avec la Ville de Thouars
- +85k€ de recettes pour les piscines
- - 14k€ transports scolaires
- +68k€ OPAH-RU (refacturation aux communes concernées par le dispositif)

De manière générale la tarification des services évoluera de 2 à 5% par rapport à 2017.

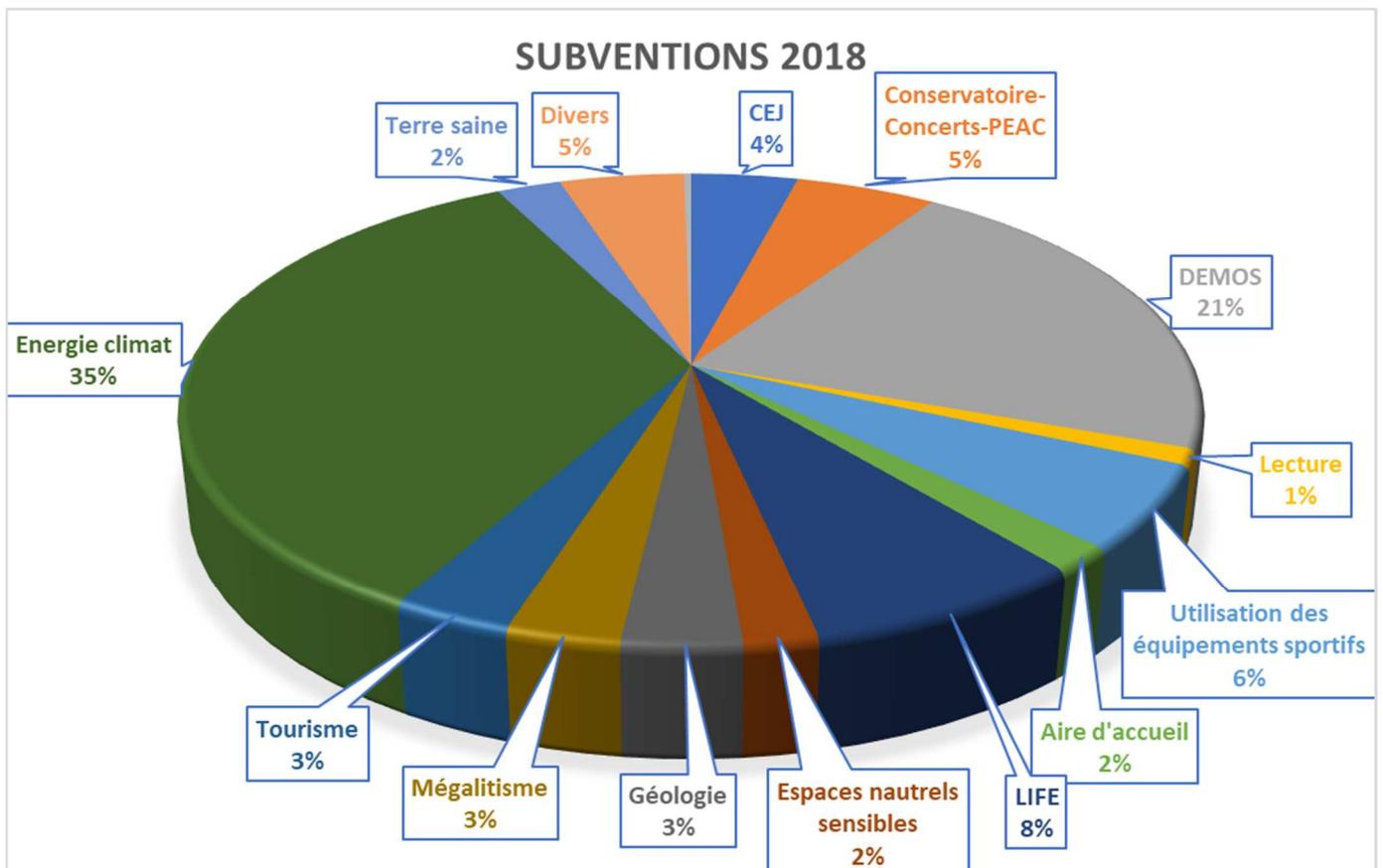
#### Les subventions

2016	2017	év 16/17	Prév.2018	év 17/18
577 438,27	713 027,92	23,48%	1 001 062,00	40,40%

En 2017, les subventions ont augmenté de 23% pour les raisons suivantes :

- +17k€ PEAC (parcours éducatif artistique et culturel à destination des écoles): dispositif financé par la DRAC en partenariat avec d'autres organismes (Ville de Thouars, associations, ...) à qui une partie de la subvention est reversée
- +58k€ LIFE (programme européen de lutte contre le Xénopé)
- +15 k€ DREAL dans le cadre des actions du CIGT (Centre d'interprétation de Géologie et du Toarcien, subvention annuelle plus importante en 2017)

- +24K€ Energie climat (actions TEPOS, Info Energie, plateforme de la Rénovation, ...)
- + 24k€ Centre d'Accueil et d'Orientation
- +106k€ PLUI (Dotation Globale de Décentralisation perçue dans le cadre de l'élaboration du PLUi)
- +7k€ pour l'utilisation du Stade par les collégiens (2 années en 2017)
- -18k€ : subventions exceptionnelles 2016 (subventions liées aux actions du Pays Thouarsais)
- - 34k€ Contrat Régional Développement Durable finançant des dépenses d'ingénierie (dispositif de la région Poitou Charentes)
- -20k€ Aire d'accueil (versement 2 années en 2016)
- -11k€ Culture (Bouilles de lecteurs, concerts, conservatoire, ...)
- -36k€ BRDE (Bourse Régionale Désir d'Entreprendre : ancien dispositif de la région Poitou-Charentes)



En 2018, les principales évolutions des subventions seront les suivantes :

- +215k€ DEMOS (Dispositif d'Education Musicale et Orchestrale à vocation Sociale)
- +18k€ de subvention pour le programme européen LIFE de lutte contre le xénope
- +19k€ de subventions liées à des études et aménagement des Espaces Naturels Sensibles

- +9k€ Géologie/mégalithisme (programme néodyssée, mise en valeur des mégalithes, ...)
- +25k€ Tourisme (schéma directeur du tourisme, restauration barque avec le Loudunais)
- +114k€ Energie climat (financement des postes et actions liés à TEPOS, TEPCV, Espaces Info Energie, ...)
- +15k€ liés au programme Terres Saines 2018-2019
- +30k€ plan paysage
- +16k€ réseaux de chaleur
- -43k€ Centre d'Accueil et d'Orientation (dispositif terminé en 2017)
- -106k€ PLUi (pas de subventions prévues en fonctionnement en 2018)
- -4k€ liés à la dégressivité du Contrat Enfance Jeunesse
- -7k€ utilisation du stade par les collégiens (2années en 2017)
- -5k€ subvention CAF pour l'aire d'accueil

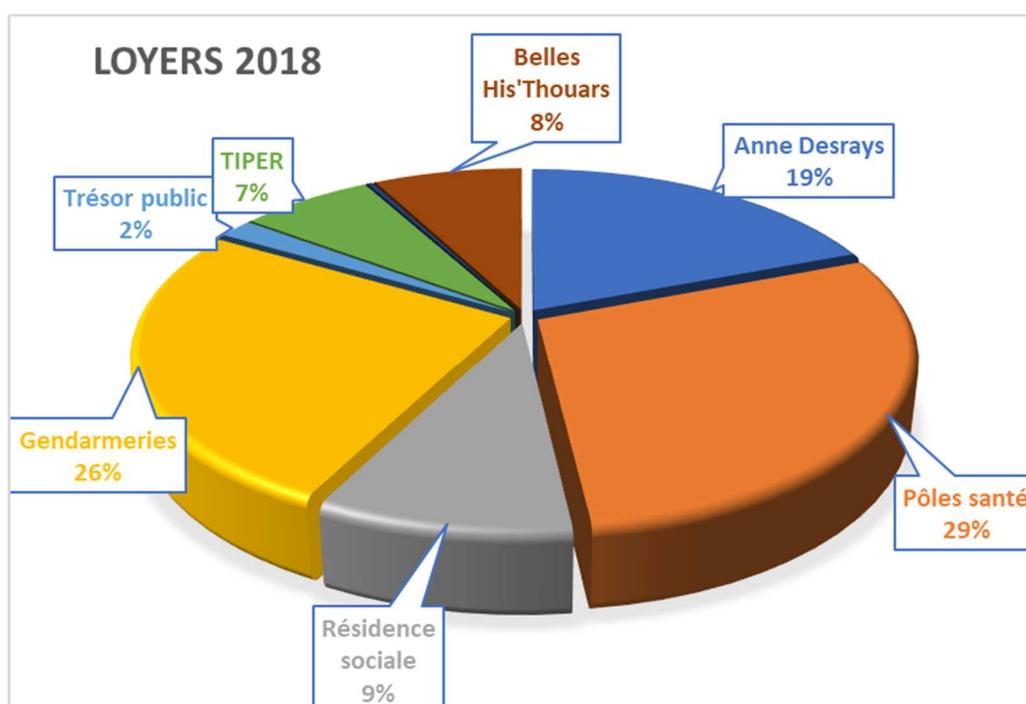
### Les loyers

2016	2017	év 16/17	Prév.2018	év 17/18
618 604,77	587 077,56	-5,10%	670 592,00	14,23%

En 2017, les loyers ont diminué de 31k€ du fait de la diminution des locations à Anne Desrays et de la diminution des loyers TIPER (facturation 2 années en 2016).

En 2018, les autres charges de gestion augmentent grâce au reversement de l'excédent du budget annexe pôle emploi (143k€). Si on exclut cette recette exceptionnelle, les loyers diminuent du fait :

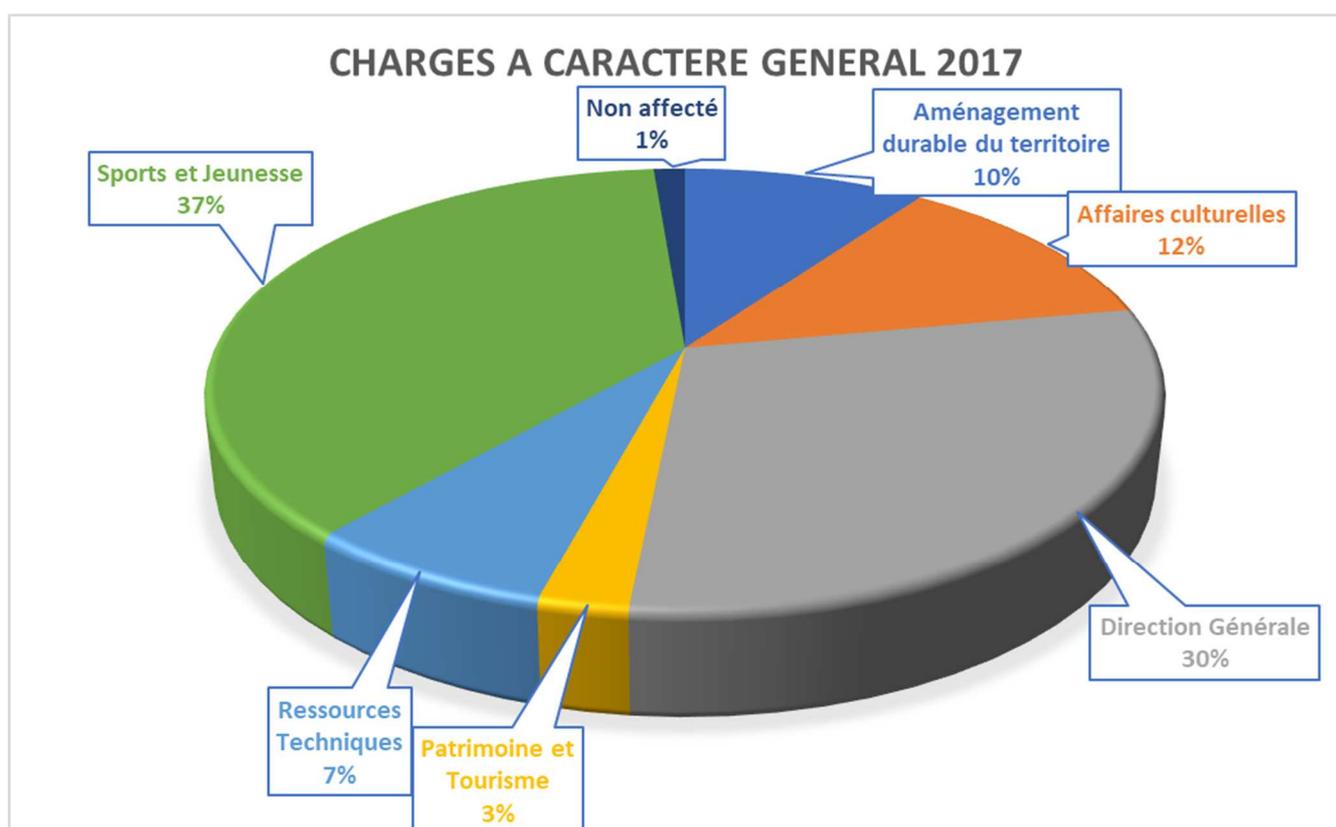
- Du départ de la trésorerie principale au 01/03 (-45k€ sur l'année 2018)
- De la reprise de l'office de tourisme en régie (-17,6k€ par an)



## 2) Les dépenses de fonctionnement

### A) Les charges à caractère général

	CA 2016	Budget 2017	CA 2017	Prév. 2018
<b>1- Chapitre 011</b>				
Aménagement durable du territoire	160 892,21	358 450,00	248 520,64	386 464,60
Affaires culturelles	318 959,44	360 535,00	310 052,78	376 957,00
Direction Générale	633 656,41	733 759,00	747 078,66	775 368,33
Patrimoine et Tourisme	99 218,47	136 068,00	65 615,98	206 365,03
Ressources Techniques	186 215,83	207 016,00	184 792,32	210 022,14
Sports et Jeunesse	775 935,97	1 026 845,00	944 180,59	964 698,85
Non affecté	45 422,88	258 817,00	32 020,80	150 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 220 301,21</b>	<b>3 081 490,00</b>	<b>2 532 261,77</b>	<b>3 069 875,94</b>
<b>Hors LIFE DEMOS OPAH</b>			<b>2 490 888,26</b>	<b>2 946 368,94</b>



En 2017, les charges à caractère général ont augmenté de 311k€ soit 14,05% par rapport à 2016

Cette évolution s'explique par :

- La montée en puissance des actions financées énergie/climat (67k€)
- Le suivi animation du dispositif OPAH-RU (34k€)
- Les études (menées en 2017 Pacte financier et fiscal, schéma directeur réseaux de chaleur) : 54k€
- L'entretien des zones d'activités (34k€)
- L'augmentation du nombre de portage des repas (25k€)

- La mise en place du centre d'accueil et d'orientation (36k€)
- Le fonctionnement sur une année complète du Pôle aquatique (162k€)

L'ensemble de ces dépenses, excepté les études, sont compensées et font l'objet de recettes supplémentaires.

Certaines dépenses à caractère général ont diminué en 2017 :

- PLUi (-13k€)
- Communication (-28k€ : plan d'action en 2016)
- Gendarmerie de Thouars (-17k€ : travaux en 2016)
- Concerts (-11k€)
- CTMA (-30k€)

En 2018, malgré l'objectif de réduction des dépenses, les charges à caractère général devraient augmenter de 537k€ en dépenses réelles (472k€ si on exclut les actions DEMOS, OPAH-RU et LIFE dont les dépenses sont compensées en totalité par des recettes).

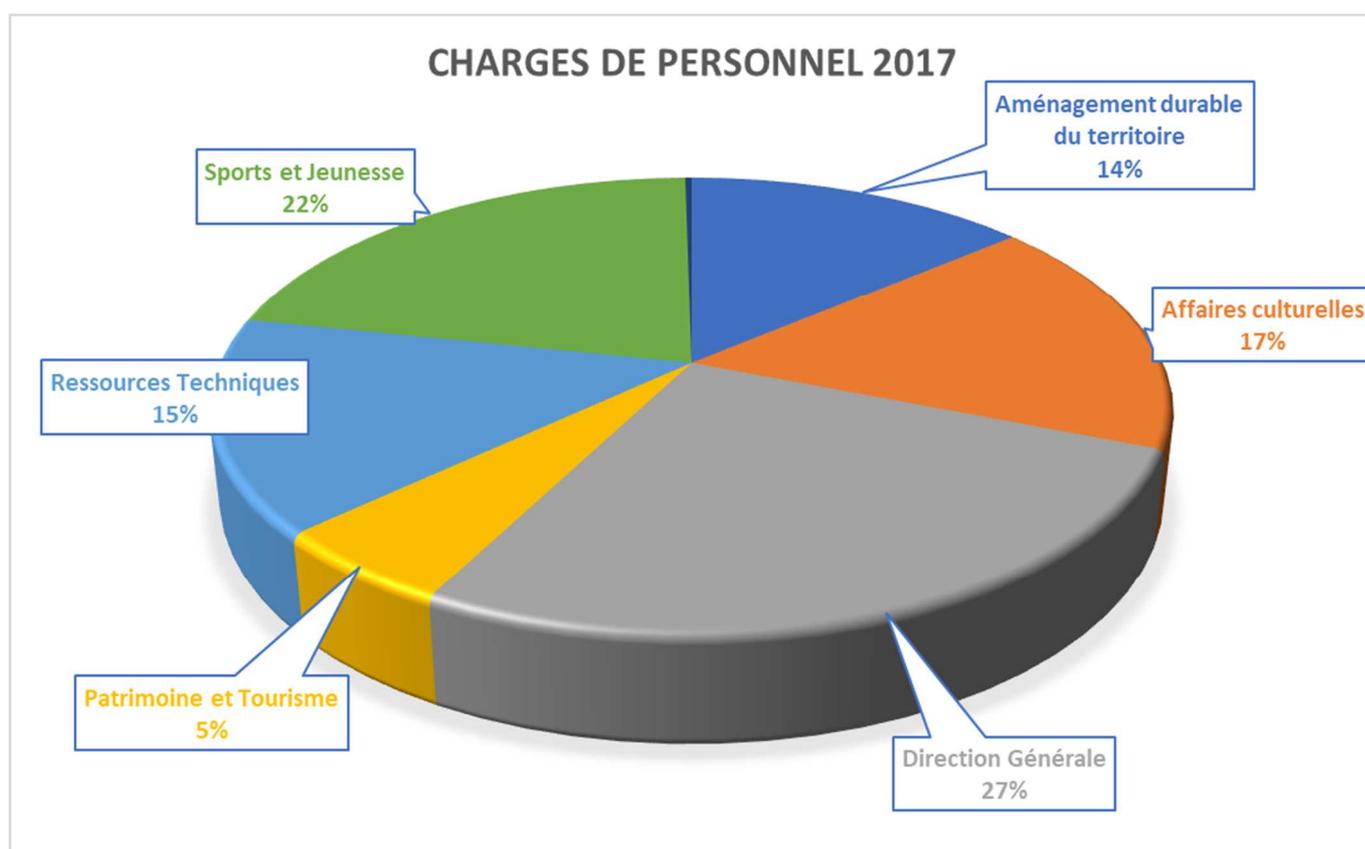
Cette augmentation, dont une partie est compensée par des recettes, s'explique par les éléments suivants :

- Poursuite des actions énergie climat (30k€)
- Nouveau programme Terres saines 2018-2019 (32k€)
- Ecriture du plan paysage (30k€)
- Créatives (CCT invité d'honneur : 25k€)
- Aménagement pôle emploi (50k€)
- Projets en lien avec le mégalithisme (29k€)
- Valorisation des espaces naturels et sensibles (10k€)
- Contrat Territorial en Milieux Aquatiques (22k€)
- Tourisme (65k€ : schéma directeur, itinérance vélo)
- Curage étang et petites réparations base de loisirs des Adillons (12k€)
- Prestations espaces verts (15k€ : en remplacement de contrats non renouvelés)
- Cinéma : accompagnement pour la mise en place de l'exploitation (21k€)
- Dépenses imprévues (100k€)

Quelques pôles n'atteignent pas l'objectif 2018-2019 défini dans la lettre de cadrage budgétaire au mois de septembre 2017. Cependant la plupart d'entre eux ont présenté un plan d'actions permettant d'atteindre cet objectif à fin 2019. Les charges à caractère général devront donc diminuer en 2019 sur certains pôles pour atteindre ces objectifs.

## B) Les charges de personnel

	CA 2016	Budget 2017	CA 2017	Prév. 2018
<b>2- Chapitre 012</b>				
Aménagement durable du territoire	778 857,72	927 486,45	882 640,50	891 815,16
Affaires culturelles	1 081 758,01	1 142 313,76	1 087 052,85	1 274 230,28
Direction Générale	1 598 673,84	1 719 102,62	1 701 893,17	1 934 142,62
Patrimoine et Tourisme	331 236,07	390 490,60	348 442,01	350 183,51
Ressources Techniques	830 123,35	940 037,30	959 880,13	932 697,16
Sports et Jeunesse	1 250 911,45	1 338 973,88	1 368 691,76	1 368 533,82
Non affecté	51 757,28	86 780,43	16 231,24	115 600,00
<b>TOTAL</b>	<b>5 923 317,72</b>	<b>6 545 185,04</b>	<b>6 364 831,66</b>	<b>6 867 202,55</b>
<b>Hors Actions LIFE DEMOS OPAH</b>			<b>6 347 349,97</b>	<b>6 675 517,75</b>



En 2017, les dépenses de personnel ont augmenté de 441k€.

Cette augmentation est liée aux éléments suivants :

- au Glissement Vieillesse Technicité estimé entre 60 et 70k€.
- au recrutement d'un chargé de mission mobilité durable (38k€)
- à l'affectation sur une année pleine d'un agent à l'habitat (29k€)
- au recrutement de chargés mission énergie climat (50k€)
- à la mutualisation des services sur l'année entière (124k€)

- à la réorganisation des services au 1<sup>er</sup> janvier 2017 (64k€)
- au programme LIFE de lutte contre le xénopé (17k€)
- aux différents remplacements aux services techniques (15k€)
- à la réorganisation du service transport (26k€)
- à l'école de musique (27k€ : augmentation heures, retour d'un agent en disponibilité)
- au pôle aquatique sur une année pleine (282k€)

Ces augmentations sont compensées en partie par des diminutions :

- L'assurance statutaire du personnel (-164k€)
- Congé maternité maladie (-14k€)
- Affectation entre budgets (-31k€)
- Départs d'agents non remplacés (-51k€)
- Remplacement architecte (-20k€)

**En 2018, les dépenses de personnel devraient augmenter de 505k€ dont une bonne partie est liée à des financements extérieurs (recettes). L'augmentation du 012 en 2018 est donc d'environ 200k€ dont près de 100k€ liés au GVT et RIFSEEP.**

Les principales augmentations prévues en 2018 sont les suivantes :

- Recrutement de professeurs de musique pour le projet DEMOS (171k€)
- Remplacements congé maladie connus (12k€)
- Réorganisation sur année pleine (53k€)
- Recrutement chef de bassin (27k€)
- Augmentation temps de travail d'agents au pôle aquatique Les Bassins du Thouet (33k€)
- Scot PLUi (14k€)
- Remplacement architecte (36k€)
- Recrutement d'un instructeur ADS (27k€)
- Le Glissement Vieillesse Technicité (environ 80k€)
- La mise en place du RIFSEEP
- La provision annuelle pour imprévus (115k€)

Ces augmentations sont compensées en partie par des diminutions :

- Non renouvellement de 2 contrats au service espaces verts (-24k€)
- Non remplacement départ à la retraite (-31k€)
- Non remplacement disponibilité (service marché/finances) (-25k€)
- Fermeture en 2018 du Moulin de Crevant (-3k€)
- Affectation différente entre budgets (-12k€)
- Chargé de mission énergie climat (-9k€)

## Evolution des effectifs permanents

	31 Décembre 2015		31 Décembre 2016				31 Décembre 2017			
	Nb	ETP	Nombre		ETP		Nombre		ETP	
			Total	Total hors effectif mutualisation Moyens Généraux et Bassins du Thouet	Total	Total hors effectif mutualisation Moyens Généraux et Bassins du Thouet	Total	Total hors effectif mutualisation Moyens Généraux et Bassins du Thouet	ETP	Total hors effectif mutualisation Moyens Généraux et Bassins du Thouet
Titulaires - Stagiaires	162,00	148.77	168,00	156,00	158.05	146,05	176,00	164,00	157.93	145,93
Non titulaires permanents	41,00	36.30	51,00	43,00	40.95	33,45	55,00	47,00	43.76	36,26
<b>Total</b>	<b>203,00</b>	<b>185.07</b>	<b>219,00</b>	<b>199,00</b>	<b>199,00</b>	<b>179,50</b>	<b>231,00</b>	<b>211,00</b>	<b>201.69</b>	<b>182,19</b>

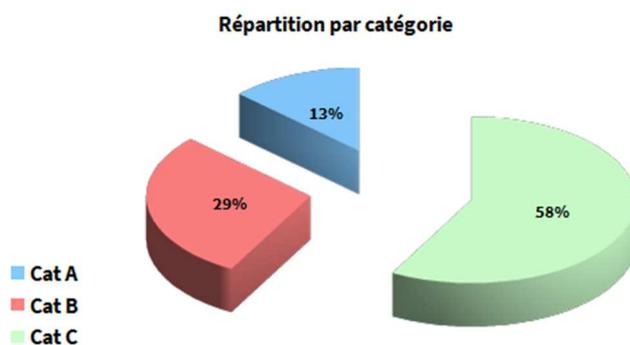
### Eléments d'explications

**2015 - 2016** : En neutralisant la mutualisation des moyens généraux, et l'ouverture des Bassins du Thouet, il convient de considérer l'impact sur la réflexion organisationnelle qui a engendré une diminution du nombre d'agents (-4) et du nombre d'ETP à raison de 5,57 ETP.

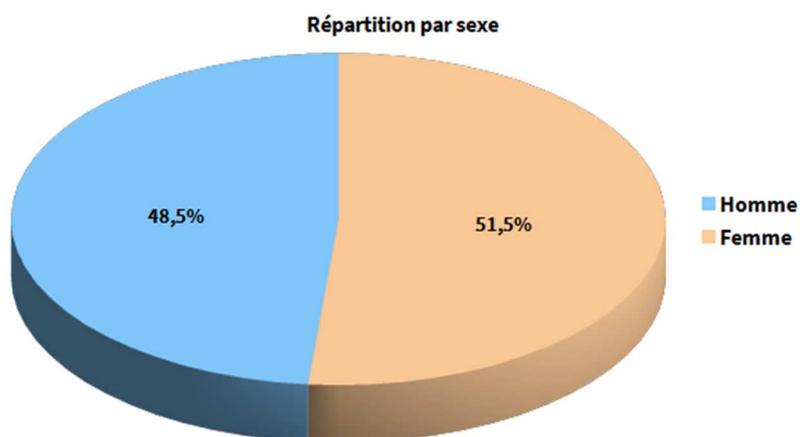
**2016 - 2017** - L'analyse de besoins sur des compétences spécialisées a induit la création de plusieurs postes (responsable du développement territorial, chargé de communication, technicien informatique, chargé d'étude assainissement et voirie, chargé de mission mobilité, 3 agents du Châtelier : changement de vacataires à CDD de droit public.) engendrant une modification organisationnelle. Un redéploiement des compétences a été opéré mais aussi un recours au recrutement externe. Outre le redéploiement des compétences, ces créations de poste ont été rééquilibrées par des fins de contrat amenant au final, sur la période de 2016-2017 un impact de + 2 ETP.

**Ainsi considérant la période 2015-2017, hors mutualisation des moyens généraux et hors équipement des Bassins du Thouet, on note une baisse de 2,88 ETP.**

## Structuration des emplois permanents au 31/12/2017

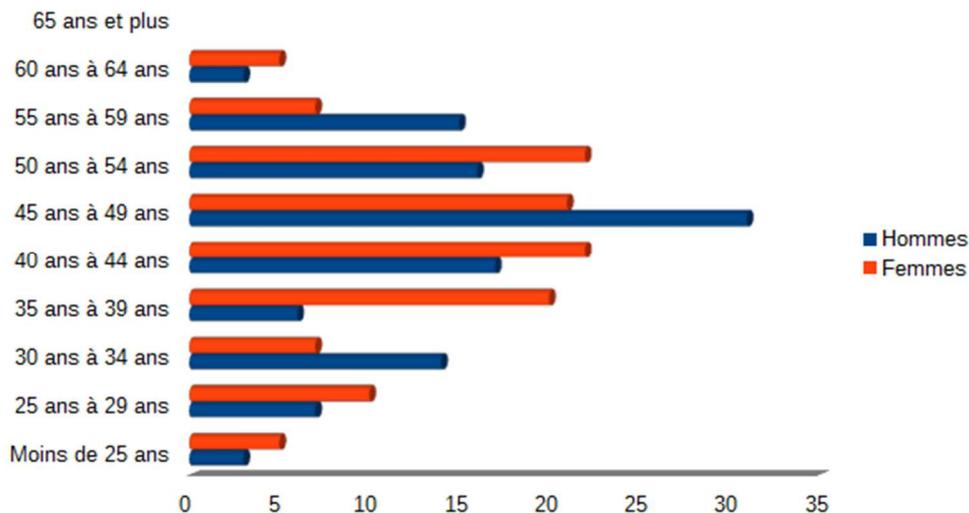


La catégorie C reste majoritaire 134 agents. La catégorie A représente 30 agents, dont 5 chargés de mission financés par l'ADEME.



La parité est respectée au sein de la collectivité. Elle varie selon les pôles. On note une légère féminisation dans des services à vocation technique (assainissement, déchets ménagers).

## Pyramide des âges – emplois permanents au 31 décembre 2017



Les hommes représentent une part importante des 40-59 ans, et les femmes sont plus importantes dans la catégorie des 35-54 ans.

Une gestion de la masse salariale des 15 prochaines années est à anticiper : départ à la retraite mais également situation de reclassement pour les postes sensibles aux Troubles Musculo-squelettiques.

### Rémunération et carrières des agents de la collectivité

Entre 2016 et 2017, des mesures gouvernementales se sont imposées à la collectivité avec un impact budgétaire important notamment la mise en œuvre du protocole relatif à la modernisation des parcours professionnels des carrières et des rémunérations (PPCR) qui se poursuivra jusqu'en 2020, accompagné de la hausse du point d'indice au 1er février 2017 de 0,6%.

La communauté de communes du Thouarsais a également décidé de mettre en œuvre le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) à partir du 1<sup>er</sup> Février 2018. Ce dispositif a été mis en œuvre après une concertation entre élus et représentants du personnel réunis dans un groupe de travail.

Outre la refonte des régimes indemnitaires en cohérence avec ce dispositif, la collectivité a décidé d'augmenter le régime indemnitaire des agents de catégorie C de 10%. Le coût global pour cette catégorie d'agents de la collectivité devrait être d'environ 23 000€.

### Gestion du temps de travail

Le temps de travail pratiqué dans la collectivité est de 1 607 heures/an. L'annualisation du temps de travail est pratiquée dans certains services de la collectivité. Pour les autres services, un état des lieux du fonctionnement sera élaboré en 2018 afin d'aboutir à une harmonisation des temps de travail à l'échelle de la collectivité.

### Schéma de mutualisation

Le schéma de mutualisation adopté par le conseil communautaire en 2017 définit les actions de mutualisation de la communauté de communes avec ses communes membres pour la durée du mandat. Depuis son adoption, la collectivité poursuit la mise en œuvre des actions prévues dans le schéma de mutualisations.

C) Les subventions et contributions aux organismes

**Montant des subventions attribué aux associations :**

	<b>2017</b>	<b>Prév. 2018</b>
<b>ENFANCE/JEUNESSE</b>		
CSC Thouars montant maxi	216 333,42	223 507,00
CSC Saint Varent montant maxi	68 655,00	68 655,00
CSC Airvault	7 735,00	7 735,00
ADCT(montant maxi)	67 937,60	75 000,00
Collèges	5 038,60	5 090,00
Projets jeunes		400,00
<b>TOTAL</b>	<b>365 699,62</b>	<b>380 387,00</b>
<b>ECONOMIE/EMPLOI</b>		
Créatives	35 292,00	32 500,00
Union des commerçants	16 150,00	16 150,00
Maison de l'emploi	127 300,00	97 300,00
ICARE	16 500,00	8 000,00
Salon de l'habitat	5 000,00	5 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>200 242,00</b>	<b>158 950,00</b>
<b>TOURISME</b>		
Vélo Francette	1 000,00	1 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 000,00</b>	<b>1 000,00</b>
<b>SOCIAL-HANDICAP</b>		
POE	10 735,00	10 735,00
INTERMEDE	4 420,00	4 420,00
PASS HAJ	20 000,00	20 000,00
FSL/FDAJ	18 240,00	18 240,00
<b>TOTAL</b>	<b>53 395,00</b>	<b>53 395,00</b>
<b>URBANISME/HABITAT</b>		
ADIL	9 500,00	9 548,00
<b>TOTAL</b>	<b>9 500,00</b>	<b>9 548,00</b>
<b>COMMUNICATION</b>		
RVO	3 325,00	3 325,00
<b>CULTURE</b>		
Festival Bouillé St Paul	5 700,00	5 130,00
Arjoyette	3 800,00	3 420,00
Adoptez votre patrimoine		9 000,00
L'ouvrage	2 168,00	6 504,00
PEAC	17 942,00	17 942,00
PLATEAU		3 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>29 610,00</b>	<b>44 996,00</b>
<b>AUTRES MANIFESTATIONS</b>		
Cassoulet Pierrefitte	2 375,00	2 000,00
Salon des vins	1 425,00	1 425,00
<b>TOTAL</b>	<b>3 800,00</b>	<b>3 425,00</b>

<b>SPORT</b>		
Sport de haut niveau	14 250,00	14 250,00
Emploi sportif/déplacements	31 447,54	27 000,00
Tour Cycliste Deux Sèvres	5 000,00	6 500,00
Club Nautique		5 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>50 697,54</b>	<b>52 750,00</b>
<b>AUTRES</b>		
Ecole du chat	3 500,00	3 500,00
Gens du voyage	370,00	370,00
GAL Nord 79	10 000,00	10 000,00
Ateliers du Futur	5 000,00	
CAO	5 000,00	
Divers		10 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>23 870,00</b>	<b>23 870,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>741 139,16</b>	<b>731 646,00</b>
<b>TOTAL HORS PEAC et Adoptez votre patrimoine</b>	<b>723 197,16</b>	<b>704 704,00</b>

Le pacte financier et fiscal prévoit la diminution des subventions à hauteur de 100 000 € par rapport au BP 2017 (790 540,17€). En 2018, cet objectif devrait être quasiment atteint (+/-10 k€) grâce à la diminution des subventions suivantes :

- CSC Thouars : -30k€
- Maison de l'emploi : -30k€
- ICARE : - 7,5k€
- Festival Bouillé St Paul et Arjoyette : (-0,95k€ soit 10%)
- Cassoulet de Pierrefitte (-2,3k€ : suppression)
- Créactives (-5k€)
- Adoptez votre patrimoine (-7k€ : suppression)

Les subventions qui augmentent en 2018 (Tour des Deux Sèvres/Adoptez votre patrimoine) sont des subventions exceptionnelles, des reports ou des montants maximums (prévus en 2018 et non réalisés en 2017).

Deux subventions nouvelles apparaissent en 2018 :

- 5k€ pour le Club Nautique en compensation de la fin de la mise à disposition de maîtres-nageurs
- 3k € pour l'adhésion à l'association PLATEAU

### **Contributions aux organismes de regroupement**

Ces contributions évoluent peu par rapport à 2017. En 2018, la communauté de communes contribuera en lieu et place des communes dans les syndicats de rivières (La Losse, la Dive du Nord, la Dive du Sud).

	<b>2017</b>	<b>2018</b>
SMVT	100 941,10	101 951,00
SIAH THOUARET	11 541,28	11 772,00
SIGIL	15 648,00	15 648,00
SDIS	873 399,40	859 485,21
Transports scolaires	57 580,00	
SMO Deux Sèvres Numérique	39 718,00	39 917,00
Syndicat de la Losse		32 100,00
Syndicat de la Dive du Nord		5 400,00
Syndicat de la Dive du Sud		25 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 098 827,78</b>	<b>1 091 273,21</b>

### Subventions aux budget annexes et CIAS

	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Transport	97 500,00	100 000,00
Chatelier	110 526,75	105 776,00
Espace bar	16 504,35	1 100,00
SPIC des Adillons	36 201,43	47 320,00
Chauffage collectif	27 061,76	18 245,00
Zones éco		72 830,00
Immobilier d'entreprises	83 212,64	83 213,00
Office de tourisme	213 936,15	214 030,00
CIAS	950 000,00	950 000,00
Contribution EP	60 130,30	60 131,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 595 073,38</b>	<b>1 652 645,00</b>

Si on exclut la subvention versée au budget zones économiques (oubli en 2017), les participations aux budgets annexes diminuent légèrement (-15k€) en 2018.

#### D) Les attributions de compensations

	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>év 17/18</b>
Attributions de compensation négatives (recettes)	174 811,00	190 811,00	9,15%
Attributions de compensation fonctionnement (dépenses)	3 191 972,00	3 147 172,00	-1,40%
Attributions de compensation investissement (recettes)	84 035,00	121 535,00	44,62%
<b>TOTAL NET</b>	<b>- 3 282 748,00</b>	<b>- 3 216 448,00</b>	<b>-2,02%</b>

Deux évolutions sont attendues en 2018 vis-à-vis des attributions de compensation :

- Le transfert de la compétence GEMAPI (cotisation aux syndicats de rivières :61k€)
- Le versement d'une attribution de compensation investissement de 37 500€ par la Ville de Thouars, conformément au pacte financier et fiscal

### 3) L'investissement

#### A) La dette

##### Caractéristiques de la dette au 01/01/2018

Encours **16 025 996,41**

Nombre d'emprunts \* **25**

Taux actuariel **2,05%**

Taux moyen de l'exercice **2,01%**

##### Charges financières en 2018

Annuité **1 372 395,51**

Amortissement **1 055 061,53**

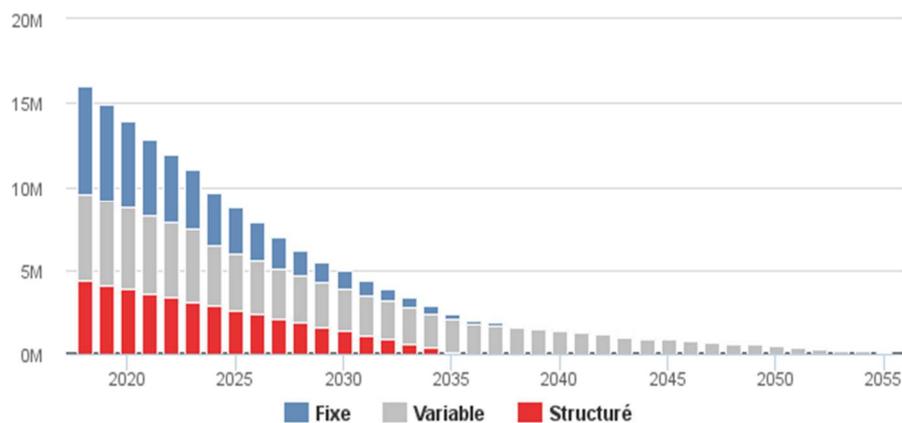
Remboursement anticipé avec flux **0,00**

Remboursement anticipé sans flux **0,00**

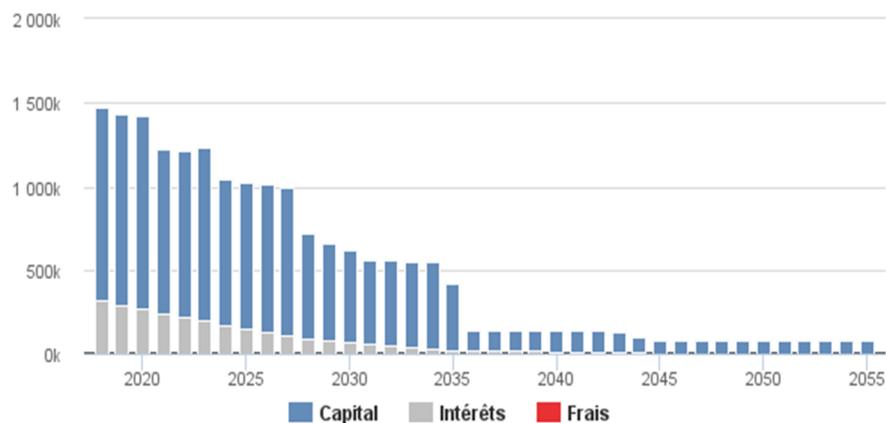
Intérêts emprunts **317 333,98**

Solde ICNE **81 573,54**

Evolution annuelle de l'encours

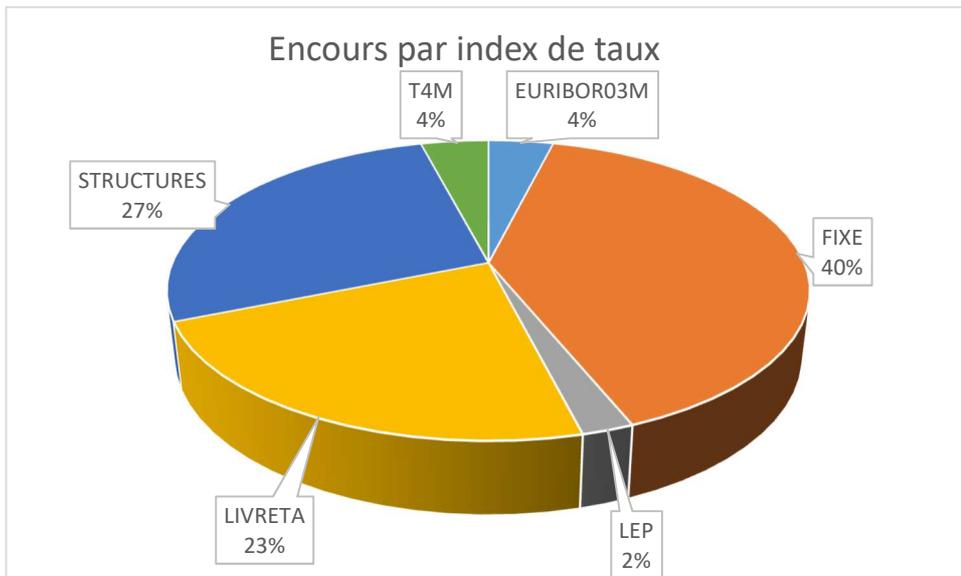


Extinction de l'annuité



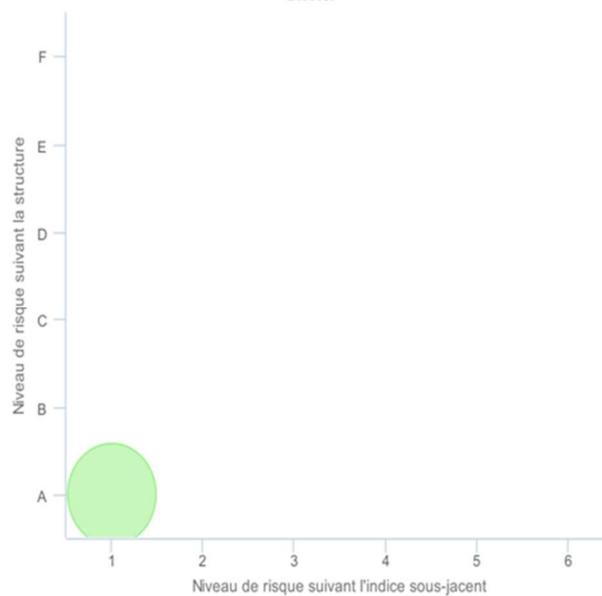
##### Index de taux

Index	Nb	Encours au 01/01/2018	%	Annuité	%
EURIBOR03M	2	625 421,29	3,88%	64 800,87	4,40%
FIXE	18	6 446 283,73	39,97%	813 761,85	55,27%
LEP	1	357 764,25	2,22%	43 928,24	2,98%
LIVRETA	2	3 666 915,14	22,74%	122 210,47	8,30%
STRUCTURES	1	4 375 000,00	27,13%	327 694,08	22,26%
T4M	1	654 612,00	4,06%	100 000,00	6,79%
<b>TOTAL</b>	<b>25</b>	<b>16 125 996,41</b>		<b>1 472 395,51</b>	



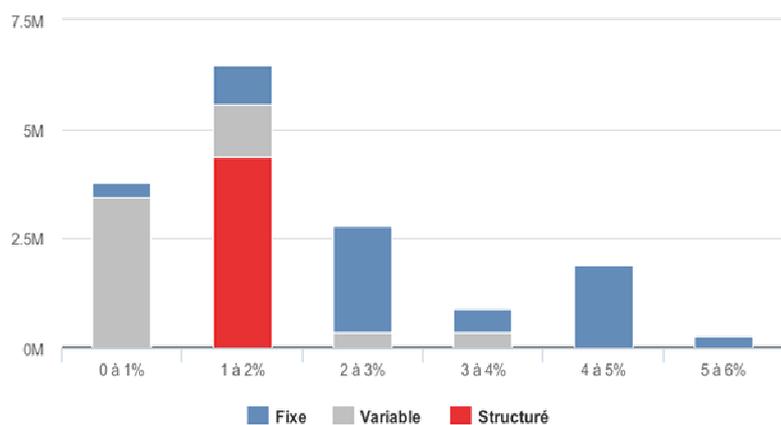
## Charte Gissler

Classification de l'encours au 01/01/2018 en début de journée selon la charte Gissler



1A

## Tranches de taux



### TEG résiduel

### Encours

0% à 1%	3 797 613,47
1% à 2%	6 464 184,18
2% à 3%	2 788 402,51
3% à 4%	893 202,56
4% à 5%	1 899 230,88
5% à 6%	283 362,81
<b>TOTAL</b>	<b>16 125 996,41</b>

## Durée de vie

### Indicateurs

Encours **16 125 996,41**

Duration \* **8 ans, 10 mois**

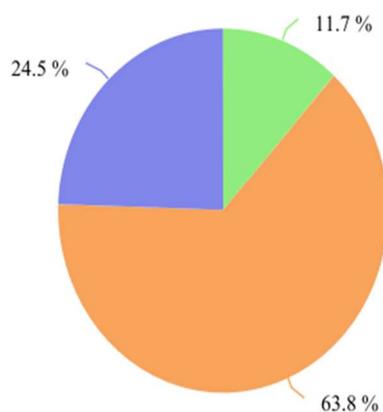
Durée de vie moyenne \* **9 ans, 7 mois**

Durée résiduelle \* **37 ans**

Durée résiduelle Moyenne \* **18 ans, 5 mois**

*\* tirages futurs compris*

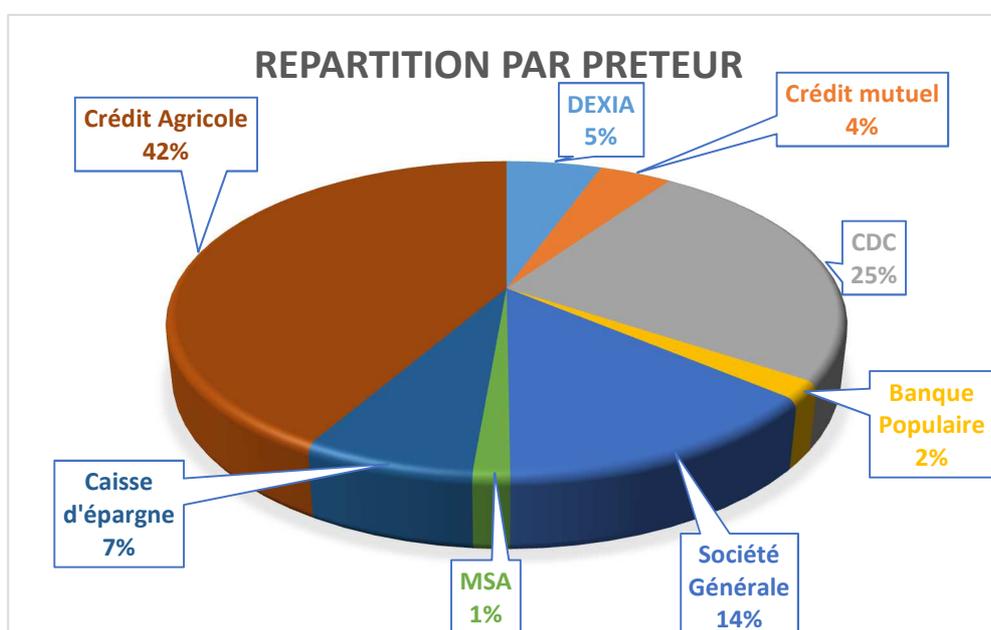
### Répartition par durée de vie moyenne



Durée de vie moyenne	Montant
< 5 ans	1 887 324,05
5 - 10 ans	10 288 394,41
10 - 20 ans	3 950 277,95
<b>TOTAL</b>	<b>16 125 996,41</b>

## Prêteurs

DEXIA	882 700,00
Crédit mutuel	668 900,00
CDC	4 000 248,00
Banque Populaire	291 046,00
Société Générale	2 201 960,00
MSA	239 355,00
Caisse d'épargne	1 125 293,00
Crédit Agricole	6 726 489,00
<b>TOTAL</b>	<b>16 135 991,00</b>



## B) Les grands projets

### La construction d'un cinéma 4 salles

Après le recrutement de la maîtrise d'œuvre en 2017, le projet relatif à la construction du cinéma se poursuit en 2018 avec la finalisation des études. Le démarrage des travaux devrait avoir lieu en novembre 2018 pour une ouverture prévue fin 2019.

	2017	2018	2019	2020	TOTAL
Dépenses	69 756,24	930 240,00	3 111 000,00	638 003,76	4 749 000,00
Recettes attendues (hors CAP 79)	-	-	-	2 205 000,00	2 205 000,00
Reste à charge	69 756,24	930 240,00	3 111 000,00	- 1 566 996,24	2 544 000,00

### La réhabilitation de la piste d'athlétisme et des tribunes/vestiaires du stade

Ce projet se fera en 2 étapes :

- La réhabilitation de la piste d'athlétisme en 2018
- La réhabilitation des vestiaires/tribunes en 2019

	2017	2018	2019	TOTAL
Dépenses	14 016,00	1 060 000,00	980 000,00	2 054 016,00
Recettes attendues (hors CAP 79)	-	555 372,00	540 720,00	1 096 092,00
Reste à charge	14 016,00	504 628,00	439 280,00	957 924,00

### Le SCOT/PLUi

Les travaux relatifs à l'élaboration du SCOT et du PLUi vont se poursuivre en 2018 pour une adoption en 2019.

	2015-2016	2017	2018	2019	TOTAL
Dépenses	237 682,07	349 815,00	145 177,00	100 372,00	833 046,07
Recettes attendues	75 000,00	180 403,65	104 532,00	10 500,00	370 435,65
Reste à charge	162 682,07	169 411,35	40 645,00	89 872,00	462 610,42

### La réhabilitation de la voirie de la zone d'activités économiques du Grand Rosé

Après avoir confié à un bureau d'études, le projet de réaménagement de la voirie de la zone d'activités du Grand Rosé, l'année 2018 sera consacrée à la réhabilitation des réseaux (eaux pluviales, assainissement, eau potable, électricité, ...). Les travaux de voirie devraient s'établir quant à eux en 2019-2020.

	2017	2018	2019	2020	TOTAL
Dépenses	7 417,50	100 000,00	960 000,00	960 000,00	2 027 417,50
FCTVA	-	16 740,00	149 600,00	149 600,00	315 940,00
Reste à charge	7 417,50	83 260,00	810 400,00	810 400,00	1 711 477,50

## La réhabilitation de la voirie reliant la base de loisirs « Les Adillons » de Luché Thouarsais à la RD 938 ter

Cette réhabilitation sera réalisée en 2018.

	2017	2018	TOTAL
Dépenses	6 264,60	330 000,00	336 264,60
FCTVA	-	52 400,00	52 400,00
Reste à charge	6 264,60	277 600,00	283 864,60

### Aménagement des locaux/redéploiement des services

Afin d'optimiser l'organisation des services et de réduire le nombre de sites administratifs au sein de la CCT, une somme de 600k€ est prévue sur les exercices 2019-2020 pour permettre le redéploiement des services.

#### C) Les fonds de concours

Conformément au pacte financier et fiscal, les fonds de concours baissent de 25%. Les modalités d'attribution seront par ailleurs revues en 2018. Le montant total des fonds de concours prévu au budget 2018 sera donc de **239 775 €**.

#### D) Les dépenses d'équipement

Les principales dépenses d'équipement prévues en 2018 seront les suivantes :

- Signalétique : 85k€
- Aides aux entreprises : 70k€
- Travaux d'accessibilité : 19,5k€
- Pôle sport : 66,6k€
- Pôle culture : 52,5k€
- Subventions particuliers SPANC : 70k€
- OPAH : 140k€

#### 4) Les budgets annexes

##### A) Immobilier d'entreprises

Le budget immobilier d'entreprises reprend l'ensemble des dépenses et recettes relatives aux ateliers relais suivants :

- Atelier relais Avenue de la Gare Saint Varent
- Atelier relais Sainte Gemme
- Atelier relais ZA Seillereau
- Atelier relais Argenton l'Eglise

##### **Comparaison dette/loyer perçu :**

	<b>Dette (capital + intérêts)</b>	<b>Loyer perçu</b>	<b>Différentiel</b>
Atelier relais Rue de la laiterie St Varent	3 358,32		- 3 358,32
Atelier relais Avenue de la Gare St Varent	4 361,48	8 977,15	4 615,67
Atelier relais Sainte Gemme	29 381,80	19 294,32	- 10 087,48
Atelier relais ZA Seillereau	8 994,11	16 623,63	7 629,52
Atelier relais Argenton l'Eglise	12 841,31	8 644,92	- 4 196,39

En 2018, l'atelier relais rue de la laiterie à St Varent sortira de ce budget, celui-ci n'étant plus affecté à la location aux entreprises.

##### **Prospective :**

En 2018, l'étude relative à la construction de la pépinière/ateliers relais sur Thouars se poursuivra.

##### B) Zones économiques

##### **Présentation**

Le budget Zones économiques comprend les zones d'activités économiques suivantes :

- Talencia : 9 terrains disponibles
- Mauzé-Thouarsais : report du projet
- St Jean/Missé : 1 terrain disponible
- Bois de St Hilaire : 1 terrain disponible
- Riblaire : 2 terrains disponibles
- Ste Gemme : 2 terrains disponibles
- Cersay : 1 terrain disponible
- Argenton l'Eglise : 1 terrain disponible

## La dette

La dette au 31.12.17 est composée d'une avance remboursable par zones répartie de la manière suivante :

- Talencia : 348 077,99 €
- Mauzé-Thouarsais : 41 753,29 €
- Talencia 2 : 17 969,00 €
- Riblaire : 148 181,00 €
- Ste Gemme : 87 836,32 €

## Prospective

En 2018, des travaux d'aménagement de la zone d'activités économiques de Talencia 2 sont prévus

### C) Chauffage collectif

Ce budget retrace les dépenses et recettes de 3 chaufferies :

- Chaufferie 1 à St Varent qui dessert la piscine de St Varent, le collège François Villon, la maison de retraite de St Varent, le village retraite, et le Pôle séniors du CIAS (bâtiment administratif) et la salle omnisports
- Chaufferie 2 à St Varent qui dessert différents bâtiments communaux (mairie, école, centre de loisirs, bureaux du CSC, bibliothèque, salle des fêtes, ...)
- Chaufferie 3 à Glénay qui dessert 2 logements communaux, l'école et le restaurant scolaire

### Dépenses/recettes 2017 :

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2017

011 - Charges à caractère général	188 945,00
012 - Dépenses de personnel	4 577,44
66111 - Intérêts de la dette	2211,21
042 - Amortissements	42 355,98
<b>TOTAL DEP. FONCTIONNEMENT</b>	<b>238 089,63</b>

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2017

002- Excédent antérieur reporté	4 689,77
042 – Transfert entre section	28 998,67
70- Produits des services	176 041,77
75 – Prise en charge du déficit	27 061,76
<b>TOTAL REC. FONCTIONNEMENT</b>	<b>236 791,97</b>

Le budget de fonctionnement fait état d'un déficit de 27 061,76 €, c'est pourquoi les tarifs des chaufferies 1 et 2 seront revalorisés en mars 2018.

Le schéma directeur relatif aux réseaux de chaleur est en cours d'élaboration et devrait permettre d'optimiser financièrement le résultat de ces deux chaufferies.

D) Espace artistique (chapelle Anne Desrays)

**Présentation**

Ce bâtiment est loué à la Compagnie L'Ouvrage.

**Loyer perçu**

Le loyer annuel perçu est de 2 168 € HT.

**La dette**

Au 31.12.2017, la dette est composée d'une avance remboursable au budget principal : reste à rembourser 55 679,58 €.

E) Location de bureaux 5 rue A. Desrays

Ce bâtiment était loué à Pôle emploi jusqu'au 31/12/2017. Ce budget sera clôturé en 2018.

F) Espace bar du Moulin de Crevant

**Présentation**

Ce bâtiment n'est plus loué depuis le 1er avril 2014. Il pourrait de nouveau être loué en 2018.

## PARTIE III - La Prospective Financière

### 1) Rappel des objectifs du pacte financier et fiscal

Le pacte financier et fiscal a défini les objectifs financiers suivants à l'horizon 2022 :

Epargne Brute (Recettes réelles de fonctionnement-Dépenses réelles de fonctionnement) supérieure ou égale à **2,5M€ soit 12 %** des recettes réelles de fonctionnement

Epargne Nette (Epargne Brute-Remboursement du capital de la Dette) supérieure ou égale à **1,5M€ soit 7%** des recettes réelles de fonctionnement

Délai de désendettement (Capital restant dû/Epargne Brute) inférieur ou égal à **5 ans**.

### 2) Hypothèses retenues dans le cadre de la prospective

Les leviers actés dans le pacte financier et fiscal ont été intégrés dans cette prospective à savoir :

- Partage égal du FPIC entre les communes et la communauté de communes
- Augmentation de la fiscalité ménage de 3% en 2018
- Augmentation de la CFE de 1,5% en 2018
- Partage de la croissance du foncier bâti des ZAE 80/20 entre la communauté de communes et les communes (extension et création d'entreprises à partir de 2018)
- Réduction des dépenses de fonctionnement des pôles
- Réduction des subventions
- Réduction des fonds de concours de 25 %
- Versement d'une attribution de compensation investissement par la Ville de Thouars à hauteur de 37 500 €

### 3) Résultat de la prospective (voir annexe)

RATIOS DE SOLVABILITE						
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
taux épargne nette	12%	5%	5,04%	3,22%	3,72%	4,09%
taux épargne brute	18%	11%	10,96%	9,71%	9,66%	9,63%
capacité de désendettement	4,70	6,89	7,60	8,80	8,54	8,19

Cette prospective financière montre une légère dégradation des ratios financiers de la collectivité jusqu'en 2020 due entre autres à la réalisation des équipements structurants inscrits dans le projet de territoire sur les 3 prochaines années. **La situation financière de la communauté de communes reste cependant saine**, grâce notamment aux efforts cumulés, inscrits et votés dans le pacte financier et fiscal, à la contribution des communes,

à l'augmentation de la fiscalité, à la réduction des dépenses de fonctionnement de l'ensemble des pôles et aux décisions prises sur les aides auprès de nos partenaires. A partir de 2021, la situation financière tend à nouveau à s'améliorer pour permettre un nouveau programme d'investissement a posteriori. Toutefois, les objectifs fixés dans le pacte financier et fiscal doivent demeurer la ligne conductrice à tenir pour les prochaines années et nécessitent la vigilance et la poursuite des efforts d'optimisation et de maîtrise des dépenses de fonctionnement.